

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

NOUVELLES D'ORIENT.

Nous recevons les journaux de Smyrne jusqu'au 29 mai. Ils donnent des nouvelles de Constantinople du 27 mai. On ne connaît encore aucun acte décisif d'hostilité, et l'on restait encore dans l'incertitude sur les intentions de l'armée turque.

Constantinople, 27 mai.

On n'a reçu ces jours-ci aucune nouvelle de l'armée du Kurdistan, et les bruits de guerre qui circulaient dans le public ont cessé en partie. Cependant le gouvernement continue ses préparatifs avec la même activité, et il paraît bien décidé à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de ses armées dans le cas où il serait forcé d'en venir à une nouvelle lutte.

(Voici, sans doute, ce qui a donné lieu à la nouvelle prématurée de la mise à la voile de la flotte turque. Ce fait est rapporté sous la date de Constantinople du 21 mai.)

La flotte se prépare à prendre la mer incessamment; déjà depuis trois jours les vaisseaux ont commencé à sortir de l'arsenal, ils sont remorqués par un bateau à vapeur qui les conduit dans le Bosphore, où jusqu'à présent il y en a unedouzaine de mouillés. Plusieurs bricks de guerre chargent du charbon pour les pyroscaphes qui doivent accompagner la flotte.

(Mais nous lisons sous la date du 27 mai):

Il est toujours question du prochain départ de la flotte; mais sans cependant que l'époque soit fixée. Le Riala-Bey, qui devait prendre les devants avec quelques bâtiments, est retenu par le vent de sud qui règne depuis quelques jours.

Smyrne, 29 mai.

Le bateau à vapeur Tancred, arrivé ce matin de Constantinople, a dû quitter la capitale avant-hier à une heure après minuit. Il a retardé son départ de quelques heures, afin de recevoir les dépêches que M. l'amiral Roussin lui a confiées à l'issue du conseil tenu à la Porte.

Bairouth, 15 mai.

Ali-Pacha de Bagdad, après s'être assuré qu'il n'avait rien à redouter de Kourschud pacha qui commande en Arabie un corps d'armée de Méhémet Ali, et qui se trouvait à trente journées de Bassora, s'est mis en marche à la tête de 18 à 20 mille hommes, ayant sous ses ordres Mohamed, pacha de Mossoul, et est arrivé à Raeca, d'où il a immédiatement établi des communications avec le quartier-général d'Hafiz pacha.

Enfin Hafiz pacha a établi dans les environs de Konioh un camp de réserve qui doit être porté à 50 mille hommes d'infanterie et de cavalerie.

ALEXANDRIE, 17 mai.

Jusqu'à hier, tout s'était passé en visites et en compliments, et il n'avait pas encore été question d'affaires, excepté avec M. le consul de Russie, qui, dès la première entrevue, avait com-

munié au vice-roi les intentions de son gouvernement, et avait obtenu successivement plusieurs audiences secrètes. Mais depuis hier, les consuls d'Angleterre et de France, réunis à celui de Russie, ont eu plusieurs conférences consécutives avec Méhémet-Ali. Il paraît que celui-ci aurait promis solennellement d'employer tous les moyens en son pouvoir pour maintenir la paix.

ALLEMAGNE.

On écrit de Munich, 10 juin:

« Suivant des lettres de St-Petersbourg, arrivées aujourd'hui dans notre capitale, le duc de Leuchtenberg, qui a quitté Munich dans la soirée du 22 mai, est arrivé à Czarskojéselo le 31. »

— On écrit de Rome, le 1er juin:

« Dans la grande prison de cette ville, carcere nuovo, on a découvert au moment où il allait éclater, un complot ourdi par les détenus et qui devait s'exécuter le jour de la Fête-Dieu, pendant la procession à laquelle assiste presque toute la garnison. Ils avaient trouvé moyen de se procurer plusieurs livres de poudre et des armes; leur projet était de commencer par faire une trouée dans la muraille. On loue généralement la conduite énergique du gouverneur, M. Vannicelli. »

— On écrit des frontières de la Serbie, 29 mai:

« Une tentative de réaction contre la nouvelle constitution vient d'être faite dans la principauté par les troupes régulières du prince, auxquelles s'était réunie une partie de la population des districts qui lui sont le plus dévoués. Le prince Milosch était précisément à Belgrade, lorsqu'on y reçut la nouvelle que les troupes avec d'autres personnes, au nombre d'environ 2000 hommes, marchaient contre la ville dans le dessein avoué de casser le sénat appelé par le nouveau statut à partager le pouvoir avec le prince. Leur devise était: « Nous n'avons pas besoin de 17 nouveaux régens, nous n'en voulons qu'un seul et que ce soit le prince! »

A la nouvelle de la marche des insurgés, les sénateurs présents à Belgrade se mirent sous la protection du pacha ture, auquel le prince Milosch ne manqua pas en même temps d'assurer qu'il était étranger à cet événement.

Parvenus dans le voisinage de Belgrade, les mécontents furent reçus par des fondés de pouvoirs connus comme des intimes du prince, qui les engagèrent vivement à renoncer à leurs projets et à s'en remettre à celui-ci, sur lequel ils pouvaient bien compter, son antipathie pour le nouveau système étant devenue proverbiale. Les insurgés s'en retournèrent donc, et cette échauffourée eût été bientôt oubliée entièrement, si, sur les instances du sénat, on n'eût ordonné une enquête sévère sur l'origine de ce mouvement. On a nommé une commission ad hoc dont fait partie un commissaire russe et un commissaire ture.

Le prince Milosch a pris la résolution pour satisfaire, dit-on, au désir généralement exprimé par le peuple, de retourner à Kragujaveez, et il paraît que le voyage à Odessa qu'il avait projeté de faire rencontre quelques difficultés. (Gaz. d'Augsb.)

ANGLETERRE. — Londres, le 15 juin.

Un duel a eu lieu hier entre lord Londonderry et M. H. Grattam, à l'occasion d'un passage d'un discours du noble lord, dans la chambre des pairs. Faisant allusion à ce que M. Grattam avait dit que la vie de la reine ne serait pas en sûreté si les torys venaient au pouvoir, il a dit qu'une telle accusation était basse et infâme. M. Grattam s'étant offensé de ces expressions, un duel a eu lieu. Lord Londonderry, après avoir essayé le feu de son adversaire, a tiré en l'air; les témoins ont déclaré l'honneur satisfait, et l'affaire en est restée là.

— On lit dans le Morning-Herald: « Lundi soir, une tentative a été faite par un homme privé de

sa raison pour se faire admettre dans l'intérieur du palais Buckingham. Vers neuf heures, la sentinelle placée à la porte nord du jardin entendit un bruissement dans le feuillage et, ayant jeté les yeux de ce côté, en vit sortir un homme qui tentait de monter sur la terrasse. Le factionnaire ayant crié qui vive! cet homme lui répondit: « Ami... tout va bien! » Le soldat voyant qu'il était vêtu comme un homme de travail, le prit pour un des jardiniers ou un employé des cuisines. Cet individu continua d'avancer, et étant arrivé sur la terrasse, se dirigea vers une porte vitrée qui conduit dans le palais. Il fut aperçu par une femme de chambre, assise près de la porte, qui cria au soldat de venir saisir cet homme, dont l'air féroce et les manières singulières lui firent peur.

Le factionnaire accourut aussitôt, et un renfort étant immédiatement arrivé à son aide, l'individu fut arrêté et conduit au poste de la police du palais. L'inspecteur Russell reçut cet homme qui tint un horrible langage et déclara que son intention était de tuer la reine. Il dit entr'autres choses « qu'une reine protestante ne devait pas s'asseoir sur le trône d'Angleterre. » Cet individu, qui est d'un âge moyen et paraît doué d'une grande force, opposa beaucoup de résistance; mais on vint à bout de lui et on parvint à le garotter et à le conduire dans le bureau de police de Gardner's Lane. Hier matin, cet individu a été soumis à une visite minutieuse de médecins qui ont constaté qu'il était privé de sa raison, et il a été renfermé à Tothillfields-Bridewell. Cet homme, qui a constamment refusé de dire son nom et de faire connaître qui il est, avait été vu dans la matinée passant et repassant devant la porte principale du palais.

FRANCE. — Paris, le 15 juin

La commission du chemin de fer de Lille à Dunkerque a terminé ses travaux. M. Duvergier de Hauranne, rapporteur, a déposé son travail sur le bureau du président. La commission a été unanime pour l'adoption du projet du gouvernement.

Voici ce qu'en dit le Siècle:

« Les projets de loi sur le chemin de fer de Paris à la mer et de Paris à Orléans ont été discutés aujourd'hui avec beaucoup de vivacité. On a généralement flétri le scandale de jeux de bourse auxquels ont été livrées les actions des compagnies concessionnaires. Quant aux modifications proposées aux lois votées l'année dernière par la commission des chemins de fer de Paris au Havre et à Dieppe et de Paris à Orléans, il a été unanimement reconnu qu'elles avaient été trompées sur les bases de leur établissement par les études de l'administration des ponts et chaussées qu'elles avaient adoptées comme sincères, et qui ne portaient pas les dépenses à la moitié du chiffre auquel elles doivent réellement s'élever.

La discussion a porté principalement sur la question de savoir si, dans cet état de choses, il convenait d'autoriser les compagnies à n'exécuter que les tronçons des chemins mentionnés dans les nouveaux projets, ou si l'on ne fallait pas mieux tout ajourner jusqu'à ce que le gouvernement et les chambres aient pu examiner à loisir la question générale du concours que le gouvernement doit prêter à l'industrie particulière pour l'exécution complète des grandes lignes auxquelles s'attache un intérêt politique ou d'utilité générale; sur cette question les voix se sont à peu près partagées dans les 9 bureaux.

Voici l'opinion de la Presse:

Les deux projets de loi sur les chemins de fer de Paris à la mer et de Paris à Orléans ont été aujourd'hui débattus fort longuement dans les bureaux de la chambre des députés. La nomination des commissaires nommés pour l'examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à la mer, fait présumer que la liquidation sera la conclusion de son rapport. Le projet de Paris à Orléans compte, lui, parmi les commissaires, cinq partisans, un douteux et un adversaire. Deux bureaux ont ajourné à demain la nomination de leurs commissaires.

cris de détresse, Richard était sorti son fusil à la main, mais en un clin d'œil tout avait disparu, sauf la pauvre Marie, qui était allée se réfugier derrière une pile de bois, et dont la tête dépourvue perdait beaucoup de sang.

Surmontant sa douleur, et sans perdre des moments précieux en vaines lamentations, Richard, convaincu par l'expérience que les sauvages ne tarderont pas à revenir, abandonna sagement les abords de la place, fait rentrer dans l'intérieur autant de montons et de volailles qu'il en peut tenir, barricada fortement toutes les issues, et se prépara intrépidement à soutenir un siège. Il ne compte pas sur des secours du dehors, car ses voisins sont éloignés, et peut-être trop occupés eux-mêmes de leur propre défense. Il en est donc réduit aux seules forces de sa garnison montante à trois personnes; lui, son fils, et un vieux nègre dévoué. Sa femme et sa fille cherchent un asile dans le cellier, espèce de souterrain pratiqué sous la maison.

Toute la nuit se passa en préparatifs de guerre: plusieurs milliers de balles sont jetées en moule, d'étroites meurtrières sont percées dans le mur, et des seaux pleins d'eau sont préparés à tout événement. Le jour commençait à poindre à l'horizon, et la famille, accablée de fatigue, se disposait à prendre quelque repos, lorsqu'un tumulte effroyable se fit tout-à-coup entendre sous les fenêtres de la cabane. Au même instant une décharge générale de carabines vint ébranler les trébuchets qui protègent la petite garnison. Ce sont les Indiens, sans aucun doute; mais combien sont-ils? Charles, regardant par une étroite fissure, en estime le nombre à plus de trois cents; c'est-à-dire cent contre un. La partie est bien forte, mais les assiégés ne perdent pas courage; ils sont à l'abri, et leurs ennemis à découvert; ils se défendent jusqu'à la mort. D'ailleurs il n'y a pas de milieu; on ne capitule pas avec les sauvages; une capitulation avec eux n'est qu'un achèvement vers le supplice, ou une captivité plus affreuse encore.

Une vive fusillade s'engage donc de part et d'autre. Les Indiens espèrent briser la porte à coups de fusil; et il en est même d'assez hardis pour s'approcher la massue haute afin de l'enfoncer. Mais les carabines de l'intérieur ont bientôt fait justice de cette témérité, et déjà une vingtaine de cadavres vient attester l'adresse des assiégés. Charles, tireur exercé, ne manque presque pas un seul coup, et son père, non moins adroit, voit tomber tous ceux qu'il ajuste. Le vieux nègre lui-même retrouvant toute l'activité de la jeunesse, est là, derrière eux, continuellement occupé à essayer et recharger les armes.

Les Indiens, qu'une aussi vigoureuse résistance intimidé, semblent délibérer s'ils continueront le siège ou l'abandonneront. En ce moment, Charles, poussé par une curiosité bien pardonnable d'ailleurs, et malgré la défense de son père, a la malheureuse idée d'appliquer son oeil à l'une des meurtrières, dans le but de jeter de l'œil les Indiens ennemis, quand une balle trop bien dirigée vient l'atteindre au front, et lui fait sauter la portion du crâne. Cette blessure extrêmement dangereuse force le jeune homme à renoncer à la défense de la place, et à descendre dans le souterrain près de sa sœur et de sa mère, qui lui prodigent les plus tendres soins.

Variétés.

UNE ATTAQUE DE SAUVAGES AMERICAINS.

(HISTORIQUE.)

Les Etats-Unis d'Amérique, qui ne le cèdent en rien aux plus puissantes monarchies d'Europe pour l'étendue, la force et la civilisation, n'atteignent point sans obstacle le haut degré de prospérité dont nous sommes témoins aujourd'hui. Dans le principe, la république eut à surmonter des difficultés sans nombre; et l'établissement des Aborigènes à disputer pied à pied l'enlèvement de leur patrie par les blancs ne contribua pas peu à retarder son établissement. Mais les nouveaux colons, pour la plupart aventuriers, hardis et intrépides, à ce mouvement de répression violent et désespéré opposèrent un mouvement de progression non moins énergique et beaucoup mieux combiné. Secondés d'ailleurs par l'arrivée continue de nombreux émigrants, ils se virent bientôt en état, non plus de repousser simplement leurs sauvages assaillants, mais de le pourchasser devant eux comme de vils troupeaux, et de leur assigner en maîtres les limites des contrées incultes qu'ils consentaient provisoirement à ne point leur enlever.

Les Indiens, cédant au nombre, se retirèrent; mais en voulant une haine implacable à ceux qui les forçaient d'abandonner les tombeaux de leurs pères; et pendant plus de trente ans après l'apparente pacification du pays, les frontières des deux parties furent ensanglantées par les atrocités des sauvages. Dans l'espoir toujours vivace et toujours déçu de rentrer en possession de ce qu'ils appelaient leur propriété. Il faut le dire toutefois, ils furent fréquemment provoqués. L'Indien est inaccessible à la pitié pour un ennemi déclaré, mais la fidélité à ses engagements est pour lui un culte sacré. Or, si la trêve jurée était violée dix fois dans une saison, on pouvait en faire neuf fois le reproche à l'Américain des frontières. Les drames sanglants auxquels donnaient lieu les griefs mutuels, pour se passer au fond des déserts, n'en étaient pas moins dignes d'une scène plus relevée par les ruses infinies, la persévérance et même la tactique consommée, employées par les uns et les autres dans l'attaque comme dans la défense.

Pendant mon séjour sur les bords de l'Ohio, fleuve majestueux qui baigne la Virginie au couchant et le Kentucky à l'orient, un vieillard, mon hôte, se plaisait à me raconter une foule de traits intéressants, dans lesquels il avait figuré tantôt comme acteur, tantôt comme témoin. Je me rappelle entre autres une relation qui frappa vivement mon esprit, peut-être parce que le héros de cet exploit était un Français et qu'il semble que les louanges données devant vous à un compatriote par un étranger vous renvoient quelque reflet de la gloire qu'il s'est acquise.

Vers 1780 une famille champenoise des environs de Reims vint s'établir à peu de distance de l'Ohio. Elle se composait du père nommé Richard, ancien militaire dans toute la force de l'âge, de Charles, son fils aîné, âgé de dix-neuf ans, de Marie, jeune fille de douze ans, de deux garçons de onze et quatorze ans, et de leur mère. Dans les commencements la petite colonie eut

beaucoup à souffrir. On n'a pas d'idée en Europe des efforts inouis, et de la constance surhumaine nécessaires pour défricher en Amérique un terrain dont les plus petits arbres ont 10 ou 12 pieds de tour; il en est, et en grande quantité, qui mesurent jusqu'à 25 et 50 pieds de circonférence.

Mais un des principaux obstacles au succès et à la sécurité de la colonisation, était le voisinage des Indiens, dont les fréquentes incursions répandaient parmi les habitants des frontières la dévastation, l'incendie et le carnage. En pareil cas, les malheureux colons, lorsqu'ils en avaient le temps, se retiraient dans l'intérieur jusqu'à ce que l'orage fut passé; sinon ils étaient impitoyablement massacrés, ou emmenés prisonniers pour subir une destinée pire que la mort. La terreur fut enfin portée si loin que le gouvernement se vit contraint d'envoyer contre ces sauvages des troupes régulières qui, d'abord battues, prirent ensuite une revanche éclatante, et vengèrent à la fois et leur défit et les atrocités commises sur les frontières, en mettant à feu et à sang plus de vingt lieues de pays.

Près de six mois se passèrent ainsi sans que l'on entendit parler des sauvages; et l'on pensait que la leçon que leur avait donnée l'armée américaine débarrasserait la contrée pour longtemps de leur présence. Les affaires de la colonie commençaient à se développer; Richard arrondissait peu à peu sa petite propriété, et ses troupeaux augmentaient tous les jours. Charles, qui était devenu excellent tireur, et il retournait bien rarement au logis sans rapporter soit une poule d'Inde sauvage, soit même un daim ou un ours. Cette dernière espèce de gibier fournit un mets fort délicat lorsqu'il est jeune; et, pour ma part, je ne connais rien de plus succulent que le filet d'oursou à la broche.

Les besoins de la famille étaient donc à peu près satisfaits. Convenablement abrités des intempéries de l'atmosphère, la table était abondamment servie; les habits seuls faisaient faute. Mais comme au désert les visites et les réceptions de cérémonie sont inconnues, et que l'amour-propre à peu de sujets d'humiliation à subir, l'industrie et la propriété suffisaient à peu. Enfin cette courageuse famille s'accoutumait insensiblement à sa position présente, et elle se serait crue comparativement heureuse, si, parfois, l'indélectible souvenir du pays natal ne fut venu, malgré elle, jeter une teinte de mélancolie sur ces riants commencements de sa vie nouvelle.

Un soir, à la nuit tombante, Charles revenait de la chasse portant sur ses épaules un jeune daim, et comme il craignait de s'égarer à cette heure, dans des sentiers à peine frayés et qui se croisaient en tous sens, il précipitait sa marche. Son pied heurta un obstacle qu'il prit d'abord pour une racine d'arbre; mais, par réflexion, il chercha à s'en assurer; il se baissa, et aperçut en y regardant de plus près un tomahawk ensanglanté. A cette vue d'affreux augure, il ne doute pas que les Indiens ne soient dans les environs, et redouble de vitesse pour en prévenir aussitôt sa famille, s'il en est temps encore. Il arrive la pâleur sur le front et raconte ce qu'il vient de voir, mais il ne leur apprend rien de nouveau. Dans la journée, les Indiens se glissent ventre à terre comme des serpents, avaient pénétré dans le jardin où jouaient les trois enfants. La jeune fille avait été scalpée sur le champ, et les deux garçons faits prisonniers. A leurs

Aujourd'hui à la chambre des députés, M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi, tendant à autoriser le gouvernement à acheter de M. Daguerre, moyennant une pension viagère de 10,000 fr., le procédé que l'on a baptisé du nom de Daguerotype, et qui consiste comme on sait, à reproduire au moyen de la chambre obscure, les paysages ou monuments qui viennent se réfléchir sur le papier.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 13 : « S. A. R. Mgr. le duc de Nemours a touché le 5 à Palma; il a repris la mer à 7 heures du soir. »

Le 7, Barcelone était encore agitée; il y a eu, le 6, une terreur panique et des accidents; les prisonniers carlistes ont été embarqués pour l'île Majorque; les postes ont été doublés.

Le baron de Meer a été au gouverneur de Vich son commandement.

Hier, à 8 heures du soir, 39 détenus politiques de la Conciergerie ont été rendus à la liberté.

L'accusé Barbès avait été tenu au secret depuis le commencement de l'instruction de l'affaire du 12 mai. Hier on lui a permis de se rendre dans la cour de la prison avec ses coaccusés.

La translation des détenus à la prison de Luxembourg n'aura lieu que le 25 juin, la veille du jour où doivent ouvrir les débats de la cour des pairs.

L'accusé Barbès appartient à une famille du midi, il est né à Alais et possède une fortune assez considérable. On se rappellera que Barbès fut l'un des défenseurs des accusés de juin 1851 et d'avril 1854.

Depuis le mois de mai, les recettes hebdomadaires ont commencé à excéder de nouveau les demandes de remboursement à la caisse d'épargne de Paris, et il résulte du relevé des cinq mois écoulés depuis le 1^{er} janvier qu'il y a à peu près balance sur la masse; en effet, il a été déposé 12,350,000 fr. et les demandes de remboursement se sont élevées à 12,740,000 fr.; mais comme toutes les sommes dont le remboursement est demandé ne sont pas retirées, on peut dire qu'il y a balance pour ces cinq mois. Dans le mois de mai, l'exécution des dépôts sur les retraits a été de 400 mille fr.: il avait été de 1,300,000 fr. en janvier.

Voici le résumé des réponses qu'ont faites les ministres au discours de M. de Dreux-Brézé, dans la séance de la chambre des pairs du 15, où a été discutée la demande d'un crédit pour les fonds secrets :

M. le président du conseil déclare que le cabinet, en acceptant le pouvoir, sans se dissimuler les difficultés qu'il aurait à vaincre, l'a pris néanmoins avec la certitude de ne pas rester au-dessous de sa tâche, et avec le ferme espoir de justifier ce que la France et le roi attendent de lui. Il s'en réfère, du reste, à la déclaration de principes qu'il a faite aux deux chambres à son avènement aux affaires, déclaration que depuis ses actes n'ont pas démentie. Il justifie ce qui a été fait à l'égard de la Belgique. Deux fois elle a été sauvée par nos armes, et si les circonstances l'exigeaient de nouveau, ce que nous avons déjà fait, dit-il, nous le ferions encore.

Le préopinant a cherché à me mettre personnellement en contradiction avec moi-même sur la question d'Espagne. Il a rappelé le langage que j'ai tenu autrefois sur cette question.

J'ai dit, en effet autrefois, qu'à cette époque aucune intervention ni coopération ne me paraissait utile à la France. Il ne résulte pas de là que l'avenir ait été abandonné; non, l'avenir est toujours réservé. Le cabinet a jugé digne de lui que sa politique fût bien dessinée, qu'elle fût efficace pour la cause de la reine; et la protection que nos vaisseaux accordent à ses côtes, est une conséquence du traité de la quadruple alliance que nous voulons exécuter. Il n'y a donc pas là cette contradiction que l'orateur m'a reprochée. Passant à la question d'Orient, M. le maréchal dit que la politique du cabinet, d'accord en cela avec toutes les puissances européennes, c'est le maintien de l'empire ottoman. Quant aux moyens pour atteindre ce but, M. le président déclare que sa position officielle lui commande le silence.

Il ajoute que, pour ce qui est de l'alliance anglaise, cette alliance est intime, que c'est pour lui un devoir après l'accueil qu'il a reçu en Angleterre de fortifier encore cette union et de faire disparaître toutes les causes qui pourraient la relâcher. Il espère donc, avec l'appui des chambres, et surtout celui de la chambre des pairs qui n'a jamais manqué au pouvoir, triompher de toutes les difficultés du présent comme de l'avenir, et il attend avec confiance le vote de la loi en discussion comme une marque éclatante d'adhésion de la chambre au système du cabinet.

Richard, privé de cet utile auxiliaire, n'en continue pas moins à se défendre avec acharnement; mais les Indiens s'aperçoivent bientôt que la fréquence des coups diminue, et ils en concluent que l'un des assiégés a péri. Banimés par cette idée, ils reprennent courage et redoublent de furie contre la petite forteresse. Négligent leurs carabines, ils s'avancent en foule tenant des branches sèches enflammées, et les lancent sur la toiture qui, faite d'un chaume léger, bientôt consumé, laisse à découvert l'intérieur de la cabane. Par bonheur, le reste de la maison, construit en terre, résiste à l'incendie, et la flamme s'éteint d'elle-même faite d'aliments. Cependant les ennemis se disputent à qui montera sur la brèche et commencera le carnage des assiégés. L'un d'eux, doué d'une agilité prodigieuse, s'élance de terre, et d'un saut bond va retomber sur le faite de la maison; mais là, une poutre transversale à moitié consumée par le feu cède au choc, et l'Indien, précipité par son poids sur le sol de la maison, se casse les deux cuisses dans sa chute; il est achevé par le nègre qui le poignarde. Un autre se présente à son tour; mais d'un coup de fusil Richard le couche à terre. Un troisième éprouve le même sort. Quatorze Indiens trouvent ainsi la mort au moment où ils se croyaient le plus assurés du succès.

Le siège durait depuis quatre heures, et les ennemis n'en étaient pas plus avancés. A la fin les sauvages comptant leurs morts, et voyant leur troupe diminuée de près de moitié, s'imaginèrent que la maisonnette était ensorcelée. Désespérant donc de réussir, ils prirent le parti de se retirer, emportant les cadavres de leurs compagnons, afin de leur épargner la perte humiliante de leur chevelure.

La victoire restait ainsi aux habitants de la chaumière; mais cette victoire, monument remarquable de l'admirable courage de trois personnes, était trop chèrement achetée pour réjouir les vainqueurs. La blessure de Charles n'était pas nécessairement mortelle, mais elle pouvait assurément le devenir si des accidents imprévus venaient à se déclarer pendant la cure. A défaut des hommes de l'art, ce fut le fidèle nègre qui se chargea de la guérison. Versé, comme la plupart des individus de sa race, dans la connaissance des simples, il promit, si l'on voulait s'en rapporter à lui, de cicatriser en peu de temps l'horrible plaie de son jeune maître. Richard, qui venait d'éprouver son zèle d'une manière si peu équivoque, et sachant qu'il possédait réellement quelques utiles notions de médecine naturelle, lui permit d'entreprendre cette tâche difficile en lui faisant néanmoins toutes les recommandations que put lui suggérer sa tendresse paternelle.

Mais un autre sujet de cruelle inquiétude venait encore tourmenter le cœur de ce père infortuné. Qu'étaient devenus ces deux enfants? quels Indiens les avaient enlevés? et de quel côté s'étaient-ils dirigés? Il n'ignora rien. N'importe, il ira à leur recherche, et sacrifiera s'il le faut, pour les arracher des mains des sauvages, une vie qu'il vient de disputer si courageusement à ses farouches ennemis.

Les communications devenues plus libres, les voisins s'étaient rapprochés, et l'on se rendait de mutuelles visites pour se féliciter d'avoir échappé au massacre, ou se consoler des pertes qu'on avait essuyées. En effet, il était peu de familles des frontières qui, dans cette fatale invasion, n'eussent quelque victime à regretter. Dès que la nouvelle de la disparition des deux enfants se fut répandue, les amis de Richard accoururent de tous côtés; les uns

M. Villiers Duterrage prononce un discours en faveur du projet qui armera le gouvernement des moyens de prévenir les émeutes.

M. de Dreux-Brézé : Lorsque M. le président du conseil est monté à la tribune pour me répondre, il m'était permis de croire qu'il saisirait avec empressement l'occasion que je lui offrais d'exposer d'une manière claire et précise la politique que veut suivre le cabinet. Il n'en a pas été ainsi, et j'avoue qu'après l'avoir entendu, il m'est impossible de voir aucune différence entre le système adopté par le ministère du 15 avril et celui du ministère qui vient de prendre la direction des affaires.

C'est donc, il faut le dire, à un changement d'hommes qu'a abouti une crise parlementaire qui a duré plus de deux mois. L'orateur déclare qu'en voyant la prospérité intérieure du pays compromise, le désordre se reproduisant périodiquement dans les rues de la capitale; à l'extérieur, la France, isolée de l'Europe, et sans alliance véritable, il ne lui est pas possible de faire de l'opposition.

M. le ministre de l'instruction publique, dans une éloquente improvisation, repousse les attaques dirigées par le préopinant contre les principes sur lesquels repose le gouvernement actuel. Oui, dit-il, nous acceptons le principe de l'omnipotence parlementaire, sans en séparer le roi, comme la base du gouvernement. C'est ce principe qui en fait la force et qui en garantit la durée. Quant à l'insurrection, qui n'est pas légitime par la violation de la constitution, nous la repoussons et elle ne triomphera pas. Le seul triomphe possible aujourd'hui, c'est celui de l'ordre et de la liberté. (Aux voix! aux voix!)

Après quelques mots de MM. Dabouchage et de Brézé, les deux articles du projet sont adoptés.

Résultat du scrutin : Nombre des votans, 97; boules blanches, 91; boules noires, 6. La chambre a adopté.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 11 : « On nous écrit de la Navarre que le 5 courant une division de l'armée d'Espartero, composée de 5 bataillons d'infanterie et de 200 chevaux, commandée par le brigadier Concha, s'est dirigée par Calahorra sur le royaume d'Aragon. »

La *Gazette de Madrid* du 6, contient une circulaire envoyée à tous les chefs politiques, dans laquelle il est dit que le gouvernement proposera aux prochaines cortes les mesures nécessaires pour réprimer les abus de la liberté de la presse. En attendant, le gouvernement enjoint à tous les chefs politiques une stricte surveillance relativement à la presse périodique.

A l'avenir, on devra présenter à l'autorité un exemplaire du journal ou de tout autre publication périodique deux heures avant la distribution, afin que l'autorité puisse connaître s'il contient quelques articles contre l'ordre public, la religion et la morale afin que l'autorité puisse suspendre immédiatement la circulation du numéro.

Le général Valdès, qui vient d'être promu au commandement de l'armée de Catalogne, a quitté Madrid dans la journée du 4 pour se mettre à la tête des troupes. La nouvelle de la prise de Tripoli par les carlistes a causé une vive sensation à Madrid.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 15 juin : Le *Stats-Courant* publie aujourd'hui les quatre arrêtés royaux suivants :

1^o Un arrêté du 41 de ce mois, n^o 16, portant des dispositions concernant les droits à percevoir sur la branche de l'Escaut dite l'Escaut oriental.

2^o Un arrêté de même date, n^o 17, concernant le péage sur les eaux intérieures entre le Rhin et l'Escaut. A cet arrêté sont joints : Sous la lettre A, le tarif d'un péage dit *Roertol*, mentionnée à l'article 3 de cet arrêté, à percevoir proportionnellement à la capacité du chargement des navires; sous la lettre B, une liste des exceptions quant au taux du péage sur les eaux intérieures entre le Rhin et l'Escaut fixé par l'article 2 dudit arrêté; sous la lettre C, un tarif du péage sur les eaux intérieures entre le Rhin et l'Escaut pour ce qui concerne les bois de construction.

3^o Un arrêté de même date, n^o 18, contenant des dispositions relatives à la navigation de la Meuse et de ses branches.

4^o Un arrêté de même date, n^o 19, portant des dispositions provisoires pour la perception des droits de pilotage sur l'Escaut occidental. A cet arrêté est joint un tarif pour la perception provisoire de ces droits sur les passes de l'Escaut occidental et

pour partager sa douleur, les autres pour lui offrir leur zèle et leurs bras. Richard les remercia, et leur annonçant son intention d'aller à la découverte, il leur demanda s'ils consentiraient à l'accompagner dans sa périlleuse entreprise. Convaincus qu'il en agirait de même à leur égard, tous déclarent qu'ils étaient prêts à le suivre partout où il le jugerait à propos. Le malheureux père accepte leur offre généreuse, et fixe au surlendemain le jour du départ.

La veille au soir, la petite troupe rassemblée dans la cabane s'occupait des préparatifs de l'excursion : Richard, sombre et mélancolique, nettoyait sa longue carabine et graissait son couteau de chasse; sa femme penchée sur le lit de son fils souffrant, l'entourait des soins les plus tendres, et le vieux nègre, une potion à la main, se tenait debout près du malade, quand tout-à-coup, au milieu du silence général, trois coups fortement appliqués font résonner la porte. Chacun se regarde, et Richard étonné se demande s'il doit ouvrir, lorsque des voix bien connues s'écrient :

— C'est nous! c'est nous! Ouvrez donc vite, il fait si mauvais! En un clin-d'œil Richard a ouvert la porte, pris ses enfants dans ses bras, et il les accable de baisers et de caresses convulsives. Leur mère s'évanouit, et ne reprend ses sens que pour se soulager par un déluge de larmes. Paul, le plus vieux des deux enfants, raconte son histoire, qui ne laisse pas d'être assez singulière.

Saisis à l'improviste par deux Indiens qui les avaient attachés sur leur dos, Paul et Julien s'étaient vus transportés le jour même à plus de douze lieues de leur habitation. Leurs ravisseurs avaient fait halte au milieu des bois, dans une petite clairière, et après avoir mangé un morceau de venaison dont ils avaient offert les restes à leurs captifs, ils s'étaient endormis à peu de distance l'un de l'autre. Pour que les enfants ne pussent leur échapper durant leur sommeil, ils les avaient fait coucher à côté d'eux, en ayant soin de passer leurs bras sous leurs épaules, afin de les tenir constamment embrassés jusqu'au lendemain.

Quant ils furent complètement endormis, ce qu'annonçaient clairement des ronflements sonores, Paul, horriblement gêné dans sa position, et qui n'avait pu fermer l'œil, s'aperçut que le bras de son geôlier se détendait insensiblement. Profitant de la découverte, il s'assure par un léger mouvement qui n'est point réprimé; que ce n'est point une feinte de la part de l'Indien, puis, avec toute la précaution imaginable, il glisse sur l'étréme comme une anguille et se trouve bientôt dégagé des étreintes de son ennemi. Une fois libre, il va doucement réveiller le petit Julien, et l'engage à se déloger en lui indiquant comment il doit s'y prendre. Julien souple comme un fétu à son âge, et d'ailleurs plein d'intelligence, a rejoint son frère en un instant. Les deux bambins délibèrent ensuite gravement sur ce qu'ils vont faire. Fuir est leur premier mouvement; mais si les Indiens se réveillent et s'aperçoivent de leur absence, ils les auront bientôt rattrapés, et alors qui sait? Ils ne se bornent plus à les emmener, mais ils les tueront peut-être.

— Eh bien! tuons-les, nous, dit Julien, qui ne comprenait pas toute la difficulté et le danger de cette résolution.

— Ma foi, tu as raison, répond son frère; écoute moi bien; et fais tout ce que je te dirai. Tu vas prendre le fusil de ton Indien, tu le placeras le long de son corps, la bouche du canon sous son menton, mais tout cela bien dou-

depuis Flessingue jusqu'à Anvers et Terneuzen, conformément aux dispositions de l'article IX, § 2 du traité conclu le 19 avril 1859 à Londres, entre les Pays-Bas et la Belgique.

Les décisions relatives aux mesures qui doivent tout remettre sur le pied de paix, sont signées par le roi.

On assure notamment que les directeurs et commissaires de police en fonctions depuis 1850, dans les diverses forteresses du Brabant septentrional, vont recevoir démission honorable de cet emploi; que la loi pour la répression des troubles sera abrogée incessamment ainsi que les résolutions qui établissaient une surveillance particulière des étrangers. (*Handelsblad.*)

MM. Rochussen, directeur de l'entrepôt à Amsterdam et Boije, référendaire des finances, sont nommés commissaires à Anvers. M. Klinkhamer, nommé commissaire à Anvers pour la perception du péage de l'Escaut, recevra des appointemens annuels de quatre mille francs. Il partira dimanche pour sa destination.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un arrêté royal, du 11 de ce mois, contenant des dispositions pour licencier les volontaires et les corps de volontaires qui sont entrés au service ou ont été organisés par suite de la proclamation royale du 5 octobre 1850.

S. Exc. le baron Van Zuylen Van Nyevelt partira sous peu de jours pour Bieberiek pour, au nom de S. M. comme grand-duc de Luxembourg, traiter avec le duc de Nassau des affaires dudit grand-duché, se rapportant au traité du 19 avril, et à l'art. 4 de l'acte de ratification de la Diète germanique. Le conseiller de légation de Scherff est adjoint à S. Exc. (*Handelsblad.*)

L'*Utrechtsche-Courant* annonce que par suite du traité de paix, S. M. a ordonné de remettre sur le pied de paix les forteresses qui avaient été déclarées en état de guerre; Maestricht est provisoirement excepté de cette mesure favorable dont l'exécution est déjà ordonnée. Une correspondance de Nimègue, adressée au *Handelsblad*, confirme cette nouvelle quant à cette dernière ville.

On nous écrit de La Haye, sous la date du 14 juin : Le conseiller intime de Hohenzollern-Sigmaringen, M. de Haseupflag, vient d'être nommé par S. M. le roi grand-duc conseiller intime et gouverneur civil à Luxembourg.

BELGIQUE. — Bruxelles le 16 juin.

Le roi, de retour d'une excursion à son château d'Ardenne, est arrivé hier soir à 7 heures au palais à Bruxelles. Il est reparti immédiatement avec la reine pour Laeken.

M. le major Dieckau, chargé d'affaires de Belgique près de la cour de Lisbonne, est de retour à Bruxelles.

M. le général Evain est de retour du voyage qu'il était allé faire à Paris.

Avant-hier dans la nuit, la maçonnerie du grand pont du chemin de fer, sur la Senne, à Hal, s'est brisée en plusieurs endroits, il est même à craindre que l'on soit obligé de le reconstruire totalement. On dit que cet événement provient des grandes pluies. Les entrepreneurs de ces travaux sont MM. Belseener et Lamalle.

L'appel qui a été interjeté par le ministère public à charge du sieur Biré, condamné à 200 fr. d'amende pour blessures faites en duel, a été également à charge du sieur de Brouckere, à l'égard duquel le tribunal s'était déclaré incompétent.

Aujourd'hui a eu lieu à l'hôtel du ministère de la guerre, l'adjudication publique de la fourniture de la viande sur pied, nécessaire aux troupes du camp de Beverloo; quatre soumissionnaires se sont présentés, savoir : MM. Masset de Liège 55 fr., Tasson de Diest 54 fr. 50, Kerkove de Louvain 47 fr., Willens de Louvain 42 fr. 49, par 100 kilogrammes.

Bruxelles, le 16 juin. — Société des Fonds Publics — (8 heures). — Point d'affaires; par conséquent point de cote. Il paraît que cela va passer dans les habitudes dominicales. Forcément les spéculateurs devront se faire de religieux ou campagnards. C'est le dernier parti que le plus grand nombre a déjà pris.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardenne 18 5/8 A., sans affaires.

LIÈGE, LE 17 JUIN.

Nous apprenons que M. le général en chef Hooghvorst doit venir, vers la fin de ce mois, passer la revue de notre garde civique.

ement pour ne pas le réveiller; et quand je te dirai : Tire! tu lâcheras la gachette. Veux-tu, Julien ?

— Moi, je veux bien, dit l'enfant. En effet, il va prendre la carabine du sauvage; à peine s'il peut la porter car elle dépasse sa tête de près de quatre pouces, et il la pose à l'endroit que lui a prescrit son frère; puis il attend tranquillement le signal.

Pendant ce temps, Paul s'était rapproché de son Indien; mais sa tâche, à lui, était bien plus périlleuse; celui-là n'avait pas de fusil; il ne portait avec lui qu'un tomahawk, dont il se servait en guise d'oreiller. Cependant, il n'y avait pas de temps à perdre; deux heures encore, et le jour paraissait. Paul va chercher et ramène à portée convenable une pierre longue et à peu près de la grosseur de l'arme dont il vent s'emparer; puis, avec des précautions infinies et une prudence bien rare à cet âge, il substitue l'une à l'autre. Mais pour arriver à ce résultat, que de soins que de temps il lui fallut! L'Indien est comme le lièvre; il dort pour ainsi dire les yeux ouverts; celui-ci, à la vérité, était épuisé de fatigue; mais enfin le moindre bruit pouvait le réveiller. Aussi les mouvements du jeune garçon étaient-ils d'une extrême lenteur et presque imperceptibles; il se croyait heureux de gagner un pouce en un quart d'heure. Cette tâche laborieuse lui demanda plus d'une heure et demie. Julien s'impatientait; il cria même une fois à mi-voix, et sans s'inquiéter du reste :

— Allons donc, Paul, tu n'en fais pas!

Enfin Paul possédait le redoutable tomahawk; à peine est-il entre ses mains qu'il le soulève avec effort, et s'écriant :

— Tire, Julien! il le laisse retomber de toute sa force sur la tête de son Indien.

Malheureusement l'arme manœuvrée par une main peu exercée n'atteint qu'un côté de la tête du sauvage qui se réveille tout étonné, et cherche sa massue; mais un second coup mieux dirigé le frappe entre les deux yeux, et lui enfonce le crâne. Paul redouble ses efforts jusqu'à ce qu'il le voie sans mouvement.

Pour Julien, obéissant au mot d'ordre, il avait immédiatement tiré la gachette de son fusil, et fait sauter la cervelle au sauvage dont le sort lui avait été confié.

Débarrassés au même instant de leurs deux implacables ennemis, les enfants se mirent à fuir de toute la vitesse de leurs jambes, et, après s'être égarés plusieurs fois dans la forêt, ils arrivèrent enfin au logis paternel, ainsi que nous l'avons vu, harassés de lassitude et de besoins.

Grâce aux soins attentifs du bon nègre, Charles guérit complètement de sa blessure et sa sœur Marie, malgré la perte irréparable de sa chevelure, n'en épousa pas moins à 18 ans un riche parti, qui trouvait en elle assez d'autres qualités pour compenser la privation de cet ornement.

Cette dame, qui vit encore aujourd'hui, a acheté près des lieux où s'écoula son enfance une magnifique propriété dont elle fait les honneurs avec une grâce charmante. La personne qui me fournit les matériaux pour cette article a plus d'une fois eu l'honneur de se trouver dans son intimité, et c'est de sa propre bouche qu'elle a recueilli une foule de détails confirmant le récit qu'on vient de lire.

On sait qu'il doit être nommé, pour chaque corps de la garde civique, aux termes de l'art. 16 de la loi du 2 janvier 1835, une commission d'examen, composée d'un officier de chaque grade, et qui sous la présidence du chef de corps, est appelée à prononcer le remplacement des officiers qui, trois mois après leur élection, ne connaîtront pas les deux premières écoles, et des sous-officiers, qui ne connaîtront pas l'école du soldat.

Les membres de la commission élue, pour la garde civique de Liège, par les titulaires de leurs grades respectifs, sont :

- MM. de Le Bidart, lieutenant-colonel de la 4^{me} légion.
- Néocles Hennequin, major à la 2^{me} légion.
- Deliège, capitaine à la 5^{me} légion.
- Auguste Jacob, lieutenant à la 1^{re} légion.
- Nicolas Legrand, sous-lieutenant à la 1^{re} légion.

Cette commission, dont les fonctions doivent durer cinq ans, est présidée par M. Vercken, colonel en chef.

Une caisse spéciale, formée au moyen du produit des legs avait été créée en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814, n. 6, sous le titre de (weduwefonds) *fonds des veuves* et des orphelins de fonctionnaires et employés attachés aux divers ministères sous le gouvernement des Pays-Bas.

Le ministre des finances, informé que plusieurs fonctionnaires et employés belges ont contribué à l'alimentation de la caisse mentionnée ci-dessus, et ont été admis par l'administration du fonds des veuves à participer aux avantages qui en résulteraient pour les veuves ou orphelins, mères ou sœurs des intéressés. Invite tous ceux que la chose concerne, à réunir les titres qui établissent leurs droits à une pension sur ledit Fonds des veuves (weduwefonds), et à les faire parvenir, dans le plus court délai possible, au ministère des finances (administration du trésor public) à Bruxelles.

Le bruit court, et la chose paraît certaine aujourd'hui que les conseils de guerre près les trois divisions en campagne sont supprimés, comme les auditeurs attachés à ces tribunaux spéciaux ne l'étaient que provisoirement, et que la position qu'ils occupaient ne leur permet pas de descendre, on dit que les auditeurs des provinces de Limbourg et de Luxembourg, joints à ceux de Namur et de Liège, vont être rétablis, et qu'ils seront confiés à deux de ces fonctionnaires, le troisième serait nommé à Mons, place laissée vacante par la démission offerte par M. Fiequet.

Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes sur la nouvelle donnée par la *Gazette d'Augsbourg* de l'arrivée de la flotte russe à 60 lieues environ du Bosphore :

« D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* qui détermine la position de la flotte russe, elle se serait avancée jusqu'à Anada, entre Bourgas et Boujoukderé, sur la côte turque de la mer Noire. Nous rappellerons que lors de la guerre de 1852, et à l'époque de l'intervention de la Russie, les forces russes se trouvaient aussi à Bourgas, qui n'est qu'à cinquante lieues du Bosphore. Cette nouvelle serait donc très-grave si elle se confirmait. »

La *Gazette de France* publie la récapitulation suivante, que tous les partis feraient également bien de méditer :

Assemblée nationale,	2 ans 3 mois.
Assemblée législative, constitution de 91,	1 — —
démocratie royale,	3 — —
Régime de la terreur, république, constitution de 93,	4 — —
République, pouvoirs confédérés, gouvernement d'un directoire, constitution de 95,	5 — 6 —
République consulaire, constitution de 1800,	10 — —
Gouvernement impérial, constitution de 1804,	1 — —
Première restauration, charte de 1814,	15 — —
Révolution du 20 mars, gouvernement impérial, acte additionnel,	10 — —
Seconde restauration, charte de 1814,	— 3 —
Révolution de juillet, charte de 1830,	— 5 —
Total,	50 ans 3 mois.

Les auteurs de statistiques draient que dix gouvernements et dix constitutions, en cinquante ans, donnent une moyenne de cinq ans par constitution et par gouvernement.

Il s'en ferait remarquer que les gouvernements qui ont eu le plus de durée sont ceux qui ont été le plus près du principe monarchique, c'est-à-dire de l'unité d'action.

On assure qu'après le conseil des ministres qui se tient aujourd'hui sous la présidence du roi, des instructions seront expédiées des différents ministères pour la remise des territoires du Limbourg et du Luxembourg cédés à la Hollande.

Il paraît que M. le baron de Steenhaut sera chargé de cette mission pour ce qui concerne le grand-duché de Luxembourg.

(Commerce belge.)
Nous apprenons que M. Klinkamer, commissaire du gouvernement hollandais pour la navigation de l'Escaut, est attendu ce soir à Anvers.

Le bruit court que le gouvernement belge a donné des ordres pour que la place de Venloo fut remise aux hollandais le 21 de ce mois.

On construit en ce moment à Malines des wagons destinés au transport de la houille, par le chemin de fer.

Une lettre d'Anvers de ce matin nous annonce qu'on y attend des navires hollandais, et que les forts de Lillo et Liefkenshoek, seront entièrement évacués aujourd'hui.

(Commerce belge.)

On écrit d'Anvers, 15 juin :
« La goëlette belge *Rembrandt*, capitaine Schaepe, venu de Liverpool est arrivé dans le port aujourd'hui, il se trouvait ce matin mouillé à Lillo, au milieu de l'escadrille hollandaise avec son pavillon belge flottant à son grand mât; plusieurs autres navires de l'intérieur avaient tous leurs pavillons, et ont passé ainsi les forts. On pense que notre gouvernement a déjà donné les ordres nécessaires au commandant de nos canonnières pour que les navires qui pourraient se présenter avec le pavillon hollandais n'éprouvent aucune difficulté. Il est à espérer que cette fois nous ne resterons pas en arrière.

« Le vent est superbe, et il est plus que probable que demain j'aurais la satisfaction de vous annoncer les arrivages de trois mâts anglais *Magistrete*, venant de Sourabaya, du trois mâts américains *Jones*, capitaine Spalding, venant de Java, et de plusieurs cargaisons de Saint Domingue, bientôt nous aurons une flotte de navires de Riga.

« Ce matin à huit heures et demie un orage a passé au-des-

sus de notre ville sans causer des dégâts; il faisait si obscur que dans certaines rues on a été obligé d'allumer les quinquets.

« Les lettres de Flessingue reçues à l'instant (cinq heures) m'annoncent que les ordres militaires sur les passeports sont retirés, et qu'en même temps des ordres ont été envoyés aux commandants tant des forts que de l'escadre de respecter le pavillon et les citoyens belges. »

On écrit de Diest, le 14 juin :
Le général de Marneffe a passé par Diest, il y a quelques jours, se rendant au camp. Il est en tournée pour désigner les chevaux de cavalerie qui seraient mis à la réforme.

On assure que les compagnies d'ouvriers qui se trouvent au camp vont être dissoutes, et que les sapeurs-mineurs seront chargés des travaux d'entretien de cette position.

C'est jeudi dernier dans l'après-midi que le roi a posé la première pierre de la nouvelle aile du château d'Ardenne. On y a scellé des pièces neuves de toutes les monnaies belges. Cette cérémonie s'est passée en famille. Le soir les habitants se sont réunis près du château au son de la musique et ont pris part à un bal champêtre qui ne s'est terminée que bien avant dans la nuit.

PÉAGE DE L'ESCAUT.

On se souvient, dit l'*Indépendant*, de la discussion qui s'est élevée après la publication de la note de la conférence du 18 avril, relativement aux règles d'après lesquelles devait être basé le calcul du droit de péage sur l'Escaut. A cette époque il semblait à quelques journaux que les termes dont s'était servie la conférence dans sa note, et l'emploi qu'elle avait fait des désignations du *Cubick-Elle*, ainsi que sa réduction en pieds anglais, aurait pour conséquence d'élever en réalité de moitié le taux du péage fixé par art. 9 du traité.

Une note a été adressée à ce sujet, le 7 mai dernier, par M. Van de Weyer au plénipotentiaire de S. M. britannique; la conférence a pris connaissance de cette note et y a fait la réponse suivante en date du 31 mai :

« Les soussignés, plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont pris connaissance d'une note adressée, le 7 du courant, par M. le plénipotentiaire belge à M. le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, communiquant une dépêche de son gouvernement relative à une erreur que les plénipotentiaires des cinq cours auraient commise dans leur note du 18 avril, en ce qui concerne le tonnage néerlandais et la réduction en pieds anglais du tonnage des Pays-Bas.

« Les soussignés, ayant constaté l'exactitude des observations faites par le gouvernement belge et de la disposition de la loi néerlandaise du 26 août 1822, rapportée dans la dépêche du ministère belge, ont l'honneur de déclarer que la réponse qu'ils ont donnée dans leur note du 18 avril, au quatrième objet sur lequel M. le plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Belges a désiré dans sa note du 14 du même mois, obtenir des éclaircissements, doit être interprétée d'après le principe qui s'y trouve clairement établi, savoir : Que le droit de tonnage sur l'Escaut doit être perçu conformément à la mesure qui est actuellement en usage dans les ports néerlandais, d'après les dispositions de la loi précitée, qui fixe le contenu d'un tonneau néerlandais à une aune et demie cube, et que l'erreur de fait dans laquelle la conférence est tombée en évaluant cette mesure à 55,5170 pieds anglais, ne saurait aucunement altérer l'application dudit principe.

« Les soussignés saisissent cette occasion, etc.

(Signé) ESTERHAZY, BOURQUENEY, PALMERSTON, WERTHER, POZZO DI BORGIO.

« Foreign-Office, le 31 mai 1839.
« A son excellence le plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges. »

On écrit de Wemmel, 15 juin, 8 heures du matin :

« Un orage, accompagné de coups de tonnerre épouvantables et de grêlons de la grosseur d'un œuf, a détruit la récolte entière; de mémoire d'homme on n'a vu pareil sinistre en moins d'un quart d'heure tout était perdu, colza, seigle, froment, avoine; les pertes de ces riches campagnes sont incalculables. »

On écrit de Bodeghem-St-Martin :

« Ce matin, à 8 heures, un orage épouvantable, accompagné de coups de tonnerre et de grêlons de la grosseur d'un œuf de poule, est venu ravager toutes les récoltes, qui seront réduites à la moitié de leur valeur. Le houblon est entièrement détruit. Des experts sont déjà nommés pour constater les dégâts. »

On écrit d'Anvers, 16 juin :

On attend à la marée de cet après-midi, le premier arrivage direct de la Hollande, sous pavillon hollandais. C'est un navire chargé de riz.

Le bateau à vapeur hollandais est attendu incessamment de Rotterdam.

On écrit de Namur, 15 :

Hier, à cinq heures du matin, la pluie tombait par torrents et de nombreux coups de tonnerre annonçaient un nouvel ouragan dans nos environs.

Nous apprenons que deux maisons, dont une ferme, au hameau St-Laurent, près de Fosses, et l'habitation d'un berger, dans les environs de cet endroit ont, pendant l'orage, été brûlées par le feu du ciel.

La ferme seule était assurée.

On écrit de Gand, 14 juin :

Notre industrie cotonnière est en ce moment dans un état de souffrance incontestable. Les magasins sont encombrés, plusieurs fabriques ont déjà cessé ou limité le travail, et nous apprenons que trois ou quatre autres sont sur le point de renvoyer une grande partie des ouvriers qu'elles emploient.

Cet état de choses mérite de fixer la sérieuse attention du gouvernement. Il n'est nullement dans notre intention de vouloir préparer les voies à des subsides ou à toutes autres mesures qui greveraient le trésor. Mais nous pensons qu'il est temps de rechercher les vraies causes d'une crise dont les résultats sont de nature à compromettre l'industrie gantoise et le repos de notre belle cité.

(J. des Flandres.)

ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.

Le ministre des finances informe les porteurs de coupons d'intérêt de l'emprunt belge de 50 millions, échéant au 1^{er} juillet 1839, qu'ils peuvent à dater d'aujourd'hui en recevoir le paiement tant à la caisse du caissier général du royaume à Bruxelles, que chez tous ses agents, dans les différentes villes du royaume.

Bruxelles, le 15 juin 1839.

Le ministre prénommé, L. DESMAISIÈRE.

Le pont de la caille en Savoie. — Grâce aux enfantements de la science et de l'industrie, tout ce que l'imagination avait rêvé autrefois de plus invraisemblable se trouve atteint ou dépassé, et le roman des pères est devenu l'histoire des enfants.

Notre hémisphère a pris l'aspect d'un immense bazar, où chaque peuple rivalise de zèle et d'habileté, et pendant que la politique creuse son puits sans fonds, l'industrie couvre la terre de ses miracles sans fin.

Le gouvernement sarde a droit, cette année, à une large part du tribut annuel d'admiration que la curiosité étrangère ne manque jamais de payer à qui sait l'exercer et la mériter. Il apporte dans cette vaste exposition de monuments remarquables, qui naissent de toutes parts, le plus remarquable, le plus prodigieux des monuments; je veux parler du pont de la Caille, auquel le roi Charles-Albert, qui en a doté la Savoie, a donné son nom.

Un pont sur une rivière est maintenant un jeu d'enfant, c'est chose dont on ne parle plus. Le pont Charles-Albert a une mission bien haute; c'est dans les airs qu'il a été jeté; c'est pour les traverser qu'il a été fait; sa hauteur est d'environ trois fois celle du pont de Fribourg, qui n'en est certainement pas moins digne de l'admiration dont il est l'objet.

Un torrent, coulant dans un ravin de 600 pieds de profondeur, coupait en deux la route qui tend de l'Italie à la Suisse, et la rendait dangereuse et presque impraticable, surtout l'hiver. Ce torrent est supprimé; les montagnes qui l'enfermaient se sont unies; ces deux géants de la création se sont donnés la main et le voyageur qui traverse l'abîme semble passer dans le ciel sur leurs bras étendus. Tel est au moins l'effet produit, on peut le dire sans trop d'exagération poétique, sur l'œil du spectateur ébahi et presque épouvanté, surtout s'il est à une certaine distance, ou s'il est placé, sur l'ancienne route, à 200 ou 500 pieds au-dessous du niveau du pont.

Vu de ce point, il se détache dans l'azur du ciel. Au-dessous, bien au-dessous, s'aperçoivent les premiers rameaux des chaînes alpines, et par-dessous les nuages sur lesquels le pont semble posé.

Puis, quand cette ligne noire enduite sous le poids des hommes, des voitures, des chevaux qui la traversent, on se rappelle alors les rêves naïfs d'Ossian, ou bien les contes de fées qui ont bercé notre enfance, et un moment de réflexion est nécessaire pour se convaincre qu'on n'a pas été transporté dans un monde nouveau.

Ce point est le plus élevé d'où il soit permis à l'œil de l'homme de plonger perpendiculairement au-dessous de lui. Nul monument dans le monde ne présente une élévation pareille. Il y a, de par la terre, des choses plus belles, de plus riches sans doute, mais rien, rien, je l'assure, de plus frappant, de plus capable d'impressionner fortement; rien de plus magnifique, rien qui soit de nature à laisser dans l'imagination des traces plus profondes, et je ne conseille pas à un voyageur qui quitterait la Suisse sans la visiter, d'en convenir à son retour.

ALIMENTATION DES CONVALESCENS ET DES ENFANS. — Les médecins conseillent aux convalescens pour leur rétablissement l'usage d'une substance aussi nourrissante que facile à digérer par les estomacs les plus délicats, c'est le *racahout des Arabes*, seul aliment approuvé par l'Académie royale de médecine. Cet agréable aliment est généralement ordonné aux personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, et aux enfans chez lesquels une alimentation fortifiante et nutritive développe les forces et favorise la croissance; les résultats obtenus par le *racahout des Arabes* ont été constatés par plus de soixante médecins, notamment par les professeurs Broussais, le baron Alibert, Moreau, Baron, etc.

CIRCULATION DES VOITURES SUR LE PONT DE BOIS DE LA BOVERIE.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu son arrêté du 20 septembre 1838, dûment confirmé par le conseil communal, lequel interdit la circulation sur le pont de bois de la Boverie de voitures chargées et attelées de plus de deux chevaux;

Considérant que depuis lors des travaux de consolidation ont été exécutés audit pont, et qu'il en résulte, au rapport de l'architecte de la ville en date du 10 présent mois, qu'il y a lieu d'autoriser actuellement le passage sur ce pont :

- 1^o Des voitures à quatre roues avec charge au maximum de dix mille kilogrammes;
- 2^o Des voitures à deux roues avec charge au maximum de sept mille kilogrammes;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté du 20 septembre 1838 est rapporté et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 2. La circulation des voitures sur le pont de bois de la Boverie est autorisée dans les limites ci-dessus désignées.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié et affiché, et des expéditions en seront transmises aux commissaires de police pour en surveiller l'exécution.

A l'hôtel-de-ville, le 12 juin 1839.

Le président du collège, J.-J. Tilman.

NOUVELLE PUBLICATION LITTÉRAIRE.

MELANGES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES; PAR M. L. POLAIN,

Conservateur des Archives de la province de Liège, 1 volume in-18° de près de 400 pages. Prix : 2 frs. 50 c. En vente, chez MM. DESOER, RENARD-COLLARDIN et LEROUX, à Liège, et chez les principaux libraires du royaume.

ATELIER

MARÉCHALERIE ANGLAISE ET FRANÇAISE,

ÉTABLI

AU COUVENT DE Ste-CLAIRE FOND St-SERVAIS A LIEGE.

Monsieur B. FIERAERT a l'honneur d'informer le public de l'arrivée du MARECHAL ANGLAIS qu'il a engagé pour son établissement.

Ce maître maréchal est élève du célèbre BARROW, de Londres. Il a été longtemps attaché aux harras des ducs de RUTLAND et de GRAFTON à NEWMARKET.

Messieurs les propriétaires de chevaux sont invités à venir visiter l'atelier; ils pourront se convaincre de la supériorité des ferrures mises en usage pour tous les chevaux de LUXE ou de TRAVAIL, et ils apprendront tous les avantages dont ils jouiront à cet établissement.

VILLE DE LIÈGE.

Bains de Rivière. Localités où ils sont autorisés. Le collège des bourgmestre et échevins rappelle au public la défense faite par l'art. 64 du règlement communal du 26 juin 1827 de prendre des bains dans la rivière ailleurs qu'aux endroits ci-après désignés, savoir :

Arrondissement du Nord.

Le long de l'île du quai Saint-Léonard, au-delà de l'île aux Osiers.

Arrondissement du Sud.

En remontant la Meuse au point de départ du sentier qui conduit au bureau des taxes municipales, établi près du Val Benoît.

Les contraventions sont punies d'une amende de quinze francs au maximum; et, en cas de non paiement, de quinze jours de prison.

Les pères et mères, les tuteurs, les maîtres et commettants sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers.

A Liège, le 14 juin 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

AVIS. — Le sieur H.-A. Lhoest demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain dans la cave de la maison n. 506, faubourg St-Gilles.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 14 juin 1859.

ANNONCES.

L'ADJUDICATION DÉFINITIVE DES MAISONS Beck-Steins, aura lieu à l'audience du tribunal de première instance à Liège, le dix-huit juin 1859, dix heures du matin.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n. 1.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

On DEMANDE au n. 27, rue Féronstrée, une FILLE DE BOUTIQUE pour la MERCERIE.

Banque Liégeoise.

L'administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires qu'ils pourront toucher les intérêts des actions pour le premier semestre 1859, à compter du 15 juin présent mois.

Société liégeoise

DE

NAVIGATION A VAPEUR DE LA MEUSE.

MM. H. DUROSSELLE ET MARTINY, armateurs-gérants.



L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que, pour CORRESPONDRE avec l'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER, le second départ de ses bateaux aura lieu dorénavant à 11 heures et demie au lieu de 11 heures.

Elle continuera comme par le passé à se charger du transport des Marchandises pour NAMUR et au-delà.

Les 18 et 19 Juin

COURANT, A 2 HEURES,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA à l'auberge du LION NOIR, rue sur Meuse-à-l'Eau, n. 955,

TOUS LES MEUBLES

qui s'y trouvent, consistant en Litteries, Batterie de Cuisine, quantité de Ferrailles, Commodes, Garde-Robes, Tables, Chaises, Bois de Lit et autres objets.

VENTE DÉFINITIVE

PAR

Suite de Surenchère.

M. DUSART, notaire à Liège, FAIT SAVOIR QUE,

Le 18 Juin Courant,

A 10 HEURES DU MATIN,

IL SERA DÉFINITIVEMENT VENDU,

EN SON ÉTUDE, RUE FÉRONSTRÉE,

UNE MAISON,

Sise à Liège, faubourg Hocheporte, cotée n. 52-87 occupée par le sieur Praillet. S'adresser audit notaire.

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 20 JUI 1859, à 5 heures de relevée, le notaire PARMENTIER adjudgera publiquement en son étude, place du Théâtre, à Liège et sans aucune réserve, sur la mise à prix de 5,500 francs.

Une Maison,

n. 102, avec jardin, de 1 verge grande 5 petites, sise rue Basse-Chaussée, faubourg Ste-Marguerite, à Liège et occupée par le sieur Redouté.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. 750

AVIS. Pour se procurer l'Eau naturelle de Vichy adresser directement les demandes à MM. Brosseau frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue St-Honoré n. 295.

Pour les véritables Pastilles de Vichy chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent :

Vancampa rue Kipdorp à Anvers, Vanhinsberg à Bruxelles, Leboutte rue du Pont d'Avroy à Liège, Smout à Malines, Van Peteghem à Alost, Bequevoort à Nivelles, Duclos à Bruges, Beeskawe à Ypres, Deckinys à Gand, Dastot-Massard à Mons, Thémont-Vatis, et Bossut à Tournay, Bastin à Huy, Léopold Etienne à Verviers, Louys à Namur, Evrard à Dinant, Hiers-Reynaert à Courtray, Obozinski à Louvain, de Gottal à Turnhout.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe qu'il procédera, le jeudi 20 juin courant,

A L'ADJUDICATION DES TRAVAUX

Dont l'énumération suit :

- 1er. lot. Réparations aux cheneaux de l'Université.
2me. lot. Réparations à la caserne de la gendarmerie.
3me. lot. Réparations à l'église évangélique.
4me. lot. Travaux à la chapelle de Robermont.
5me. lot. Travaux à l'église St.-Nicolas.
Le cahier des charges est déposé au bureau des travaux publics, où l'on peut en prendre connaissance. Liège, le 14 juin 1859.

Le président, J. J. Tilman. Par le collège, le secrétaire, Demany. 745

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR

LA FILATURE DU LIN

A LA MECANIQUE, ETABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, que les neuvième et dixième versements, chacun de cent francs par action Jevront être effectués respectivement le premier de juillet et le premier d'août prochains entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric de Sauvage, rue Féronstrée à Liège, soit chez le soussigné.

Il est en outre porté à la connaissance de MM. les propriétaires d'actions retardataires, que l'assemblée générale des actionnaires a résolu à l'unanimité, qu'il leur sera accordé un nouveau et dernier délai jusqu'au premier juillet prochain, moyennant le paiement des intérêts échus sur les versements, dont ils sont en retard, après ce délai fatal les actions en question seront irrévocablement déchuës aux termes de l'article 58 des statuts.

L'administration a enfin l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 27 de juin courant, à 11 heures, au local de l'établissement afin de délibérer sur la demande d'un actionnaire retardataire, etc. Les dépôts de titres devront se faire au moins huit jours d'avance et les certificats seront délivrés soit par M. l'administrateur Frédéric de Sauvage, rue Féronstrée à Liège, soit par

L'administrateur gérant, (signé) DE LA COURT, N. 154, Chaussée de Laeken. Bruxelles, le 9 juin 1859.

LIBRAIRIE

FÉLIX PALANTE,

RUE VINAVE-D'ILE, N. 46.

EN VENTE :

MEMOIRE SUR LA FORMATION DE L'INDIGO dans le POLYGANUM TINCTORIUM, par M. Ch. MORREN, in-4° avec planche colorée. Prix fr. 5.

TARIF D'S VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates for different routes and classes.

BOURSES.

Table showing market data for PARIS, LE 15 JUI, including various financial instruments and their values.

Table showing market data for LONDRES, LE 14 JUI, including various financial instruments and their values.

Table showing market data for AMSTERDAM, LE 15 JUI, including various financial instruments and their values.

Table showing market data for ANVERS, LE 15 JUI, including various financial instruments and their values.

Table showing market data for BRUXELLES, LE 15 JUI, including various financial instruments and their values.

1 1/2 heure. — L'active espagnole ouverte 18 5/4 11/16, reste 18 5/8 0/0 argent à demain et 18 11/16 papier. Les primes offertes. On fait peu d'affaires. Londres et Paris viennent 1/8 0/0 en baisse.

Table showing market data for VIENNE, LE 7 JUI, including various financial instruments and their values.

Métalliques 5 p. c., 108. — Actions de la Banque 1525.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 JUI. Après-midi. — La goel. belge Rembrandt, v. de Liverpool, ch. de sel. La gall. dan. Vereeniging, v. d'Aarhuys, ch. de laine, café et graines. Le koff han. Sibella Gezina, v. de Riga, ch. de seigle. Le koff han. Margareth, v. de Riga, ch. de chanvre. Le koff han. Riech frei frau Louisa, v. de Brème, ch. de froment. La gall. prus. Rosalie, v. de Windau, ch. de bois. La gall. éan. Familien, v. de Aarhuys, ch. de seigle. Du 16 au matin. — Le koff hanovrien Vriendschap, v. de Memel, ch. de seigle. Le koff han. Fortuna, v. d'Emden, ch. d'orge et tabac. La barque hanov. Vrouw Gelie, v. d'Adra, ch. de plomb. La barque prus. Ceres, v. de Windau, ch. de bois. Le brick suéd. Hoppel, v. de Gothenbourg, ch. de bois.